

 <p>ACADÉMIE DE RENNES Liberté Égalité Fraternité</p>	<p>Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine</p>	<p>MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE ENSEIGNANTS 1ER DEGRÉ PUBLIC 2023</p>	<p>FICHE TECHNIQUE - N°4</p> <p>VŒUX GROUPE</p>
<p>Division du 1^{er} degré - DIV 1 C</p> <p>Courriel : ce.35div1aff@ac-rennes.fr</p>	<p>→ Vœux GROUPE commune, zone géo et zone circonscription (accessibles à tous les personnels)</p> <p>→ Vœu GROUPE INFRA (uniquement pour les personnels en mobilité obligatoire)</p>		

Les types de vœux ont évolué dans le cadre du Mouvement intra départemental 2022
 Les vœux GROUPE ont remplacé les vœux géographiques et les vœux larges.
 Tous les participants (obligatoires et non obligatoires) peuvent formuler des vœux GROUPE.
 Les participants obligatoires (non titulaires d'un poste à titre définitif) doivent également formuler au minimum un vœu GROUPE INFRA (mobilité obligatoire).

Les différents types de groupe de postes :

- **Assimilé Commune (type AC)** : il s'agit de groupes ne contenant que des postes précis faisant partie d'une même Commune, sans pour autant que l'ensemble des postes de la Commune soient présents.
Ce groupe est rattaché à une Commune de référence.
- **Autre (type A)** : il s'agit de tout autre groupe créé par les départements (Zones géo, Zones circonscription, Zones Infra)

Le contenu des vœux GROUPE est explicité dans la présente fiche.

IMPORTANT

Les candidats ont la possibilité d'ordonner les postes d'un groupe de postes choisi via le vœu groupe correspondant.

Si les candidats ne modifient le classement proposé, par défaut, c'est l'ordonnement des postes déterminé par le service DIV1C qui sera pris en compte.

Pour aide à la saisie des vœux GROUPE et l'ordonnement au sein des GROUPEs, des captures d'écran sont présentées en annexe à la fin de cette fiche.

Les cartes des zones géographiques et des circonscriptions sont publiées sur TOUTATICE.

1. Catégories de vœux :

L'ensemble des postes vacants, ou susceptibles de l'être, proposés au mouvement ont tous vocation à être pourvus à l'issue de la phase principale.

Le nombre maximum de vœux est fixé à 40 et doit être hiérarchisé dans l'ordre préférentiel décroissant.

Les catégories de vœux qui peuvent être sollicités sont les suivants.

- ↳ Les vœux précis (pour tous les participants au mouvement)
- ↳ Les vœux GROUPE assimilés communes (pour tous les participants au mouvement)
- ↳ Les vœux GROUPE zones géographiques (pour tous les participants au mouvement)
- ↳ Les vœux GROUPE zones circonscriptions (pour tous les participants au mouvement)
- ↳ Les vœux GROUPE zones infra (uniquement pour les participants en mobilité obligatoire)

Les participants obligatoires au mouvement devront formuler au moins **un vœu GROUPE zone infra**.

2. Détail des différentes catégories de vœux GROUPE

Les vœux GROUPE associent à la fois une nature de poste et un périmètre géographique.

Le participant qui formule ce type de vœu est automatiquement candidat sur tout poste correspondant à la nature du support sélectionné qui se libère en cours de mouvement, sur l'ensemble du vœu GROUPE

Le candidat doit identifier en saisie :

- la nature du poste (Cf. tableau ci-après codification MVT1D)
- le type de GROUPE

La recherche pourra être effectué directement sur SIAM lors de la saisie des vœux et/ou en se reportant au fichier EXCEL présentant les postes précis et les GROUPES, également proposé dans le cadre de la publication.

Il est fortement conseillé aux enseignants non titulaires d'un poste devant obligatoirement participer au mouvement, **de formuler un maximum de vœux GROUPE afin de s'assurer une affectation définitive sur des vœux expressément formulés.**

À défaut, ces personnels s'exposeront à être nommés sur tout poste vacant du département.

Il est également important de veiller à placer au moins un vœu précis au début de la liste de ses vœux.

2.1 La nature des postes dans les vœux GROUPE

Les natures de support pouvant être demandées pour les vœux GROUPE : **commune, zone géographiques et zone circonscription** sont les suivants :

<u>Codification MVT1D</u>	<u>Postes concernés</u>
ECEL – G0000	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE - SANS SPECIALITE
ECEL – G0422	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE – poste fléché ANGLAIS
ECEL – G0421	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE – poste fléché ALLEMAND
ECEL – G0426	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE – poste fléché ESPAGNOL
ECEL – G0441	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE – poste bilingue BRETON
ECMA – G0000	ENSEIGNANT CLASSE PREELEMENTAIRE - SANS SPECIALITE
ECMA – G0441	ENSEIGNANT CLASSE PREELEMENTAIRE – poste bilingue BRETON
TR – G0000	TIT REMPLACANT → BRIGADE DEPARTEMENTALE CONGES en circonscription

NB : il n'est pas proposé de vœu GROUPE commune, zone géo ou zone circonscription quand le groupe ne comporterait qu'un seul poste (ex. un seul poste bilingue Breton élémentaire sur la commune de REDON). Dans ce cas, le poste concerné n'apparaîtra pas en vœu GROUPE et doit donc être sollicité directement en vœu précis école.

Les postes de titulaires de secteur (TS – ex TRS) ne sont pas accessibles par les vœux GROUPE mais uniquement en vœux précis.

Les natures de support figurant dans les vœux GROUPE : **infra** (personnels en mobilité obligatoire) sont les suivants :

<u>Codification MVT1D</u>	<u>Postes concernés</u>
ECEL <u>et</u> ECMA – G0000	ENSEIGNANT CLASSE ÉLÉMENTAIRE - SANS SPECIALITÉ <u>et</u> ENSEIGNANT CLASSE PRÉÉLÉMENTAIRE - SANS SPECIALITÉ

2.2. Le périmètre géographique dans les vœux GROUPE

2.1. Vœu GROUPE commune (dit ASSIMILE COMMUNE dans l'applicatif MVT1D)

Il existe 14 communes permettant de faire un **vœu** GROUPE commune

COMMUNE BETTON	COMMUNE BETTON <u>UNIQUEMENT.</u>
COMMUNE BRUZ	COMMUNE BRUZ <u>UNIQUEMENT.</u>
COMMUNE CESSON-SEVIGNE	COMMUNE CESSON-SEVIGNE <u>UNIQUEMENT.</u>
COMMUNE DINARD	COMMUNE DINARD <u>UNIQUEMENT.</u>
COMMUNE FOUGERES	COMMUNE FOUGERES <u>UNIQUEMENT.</u>
COMMUNE LE RHEU	COMMUNE LE RHEU <u>UNIQUEMENT.</u>
COMMUNE MONTFORT-SUR-MEU	COMMUNE MONTFORT-SUR-MEU <u>UNIQUEMENT.</u>
COMMUNE MORDELLES	COMMUNE MORDELLES <u>UNIQUEMENT.</u>
COMMUNE REDON	COMMUNE REDON <u>UNIQUEMENT.</u>
COMMUNE RENNES	COMMUNE RENNES <u>UNIQUEMENT.</u>
COMMUNE ST JACQUES DE LA LANDE	COMMUNE ST JACQUES DE LALANDE <u>UNIQUEMENT.</u>
COMMUNE ST MALO	COMMUNE ST MALO <u>UNIQUEMENT.</u>
COMMUNE VERN-SUR-SEICHE	COMMUNE VERN-SUR-SEICHE <u>UNIQUEMENT.</u>
COMMUNE VITRE	COMMUNE VITRE <u>UNIQUEMENT.</u>

2.2. Vœu GROUPE zone géographique (dit AUTRE dans l'applicatif MVT1D)

Ces zones géographiques correspondent à la division de la circonscription en deux secteurs pour les circonscriptions identifiées ci-dessous.

Pour les autres circonscriptions (BRUZ, CHATEAUGIRON, LIFFRE, ST MALO VILLE et les quatre circonscriptions rennaises), le territoire est considéré dans son entier et donc identifié uniquement **dans le cadre des vœux CIRCONSCRIPTION.**

La répartition des communes par ZONE GEO est détaillée dans le tableau ci-après.

Libellé de la zone GEO	Communes concernées
ZONE GEO BAIN-DE-BRETAGNE 1	CREVIN ; LA BOSSE-DE-BRETAGNE ; LA COUYERE ; LALLEU ; LE PETIT-FOUGERAY ; LE SEL-DE-BRETAGNE ; LE THEIL-DE-BRETAGNE ; PLECHATTEL ; POLIGNE ; RETIERS ; SAULNIERES.
ZONE GEO BAIN-DE-BRETAGNE 2	BAIN-DE-BRETAGNE ; COESMES ; ERCE-EN-LAMEE ; GRAND-FOUGERAY ; MARTIGNE-FERCHAUD ; ST-SULPICE-DES-LANDES ; TEILLAY ; THOURIE.
ZONE GEO CHATEAUBOURG 1	CHANTELOUP ; CHATEAUBOURG ; CORPS-NUDS ; DOMAGNE ; PIRE-CHANCE ; SERVON-SUR-VILAINE ; ST-DIDIER.
ZONE GEO CHATEAUBOURG 2	BAIS ; GENNES-SUR-SEICHE ; JANZE ; LA GUERCHE-DE-BRETAGNE ; MARCILLE-ROBERT ; MOULINS.
ZONE GEO COMBOURG 1	BONNEMAIN ; COMBOURG ; CUGUEN ; LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS ; MEILLAC ; MESNIL-ROC'H (ex. communes de LANHELIN et SAINT PIERRE DE PLESGUEN) ; PLESDER ; PLEUGUENEUC ; QUÉBRIAC ; ST-DOMINEUC ; TREVERIEN
ZONE GEO COMBOURG 2	ANDOUILLE-NEUVILLE ; DINGE ; FEINS ; GAHARD ; HEDE-BAZOUGES ; MONTREUIL-SUR-ILLE ; MOUAZE ; SENS-DE-BRETAGNE ; ST-AUBIN-D'AUBIGNE ; ST-THUAL ; TINTENIAC ; VIEUX-VY-SUR-COUESNON.

Libellé de la zone GEO (suite)	Communes concernées (suite)
ZONE GEO FOUGERES 1	BAZOUGES LA PEROUSE ; CHAUVIGNE ; LES PORTES DU COGLAIS ; MAEN ROCH ; MARCILLE-RAOUL ; ROMAZY ; ST-HILAIRE-DES-LANDES ; ST-MARC-LE-BLANC ; ST-REMY-DU-PLAIN ; VAL-COUESNON.
ZONE GEO FOUGERES 2	BEAUCE ; FOUGERES ; JAVENE ; LAIGNELET ; LECOUSSE ; LOUVIGNE-DU-DESERT ; ROMAGNE ; ST-GEORGES-DE-REINTEMBAULT.
ZONE GEO MONTFORT SUR MEU 1	BEDEE ; BRETEIL ; IFFENDIC ; MONTERFIL ; MONTFORT-SUR-MEU ; ST-UNIAC ; TALENSAC.
ZONE GEO MONTFORT SUR MEU 2	BOISGERVILLY ; GAEL ; LE CROUAI ; MEDREAC ; MONTAUBAN-DE-BRETAGNE ; MUEL ; ST-MALON SUR MEL ; ST-MAUGAN ; ST-MEEN-LE-GRAND.
ZONE GEO PACE 1	BREAL-SOUS-MONTFORT ; CHAVAGNE ; CINTRE ; GOVEN ; LA CHAPELLE-THOUARAUT ; LE VERGER ; MORDELLES ; ST-THURIAL ; TREFFENDEL.
ZONE GEO PACE 2	MONTGERMONT ; PACE ; PARTHENAY-DE-BRETAGNE.
ZONE GEO PAYS MALOUIN 1	CANCALE ; HIREL ; LA FRESNAIS ; LA GOUESNIERE ; LE TRONCHET ; LE VIVIER-SUR-MER ; MESNIL ROC'H (ex commune de TRESSE) ; MINIAC-MORVAN ; MONTDOL ; PLERGUER ; ROZ-LANDRIEUX ; ST-BENOIT-DES-ONDES ; ST-COULOMB ; ST-GUINOUX ; ST-MELOIR-DES-ONDES.
ZONE GEO PAYS MALOUIN 2	BAGUER-MORVAN ; BAGUER-PICAN ; BROUALAN ; CHERRUEIX ; DOL-DE-BRETAGNE ; LA BOUSSAC ; PLEINE-FOUGERES ; ROZ-SUR-COUESNON ; SAINS ; ST-BROLADRE ; ST-GEORGES-DE-GREHAIGNE ; ST-MARCAN ; TRANS-LA-FORET.
ZONE GEO REDON 1	BOVEL ; GUIGNEN ; LA CHAPELLE-BOUEXIC ; LOHÉAC ; MAXENT ; MERNEL ; PAIMPONT ; PLELAN-LE-GRAND ; ST-SENOUX ; VAL D'ANAST .
ZONE GEO REDON 2	BAINS-SUR-OUST ; GUIPRY-MESSAC ; LANGON ; PIPRIAC ; REDON ; SIXT-SUR-AFF ; ST-GANTON ; STE-MARIE (DE REDON).
ZONE GEO ST GREGOIRE 1	CLAYES ; GEVEZE ; LA CHAPELLE-DES-FOUGERETZ ; LA MEZIERE ; MELESSE ; MONTREUL-LE-GAST ; PLEUMELEUC ST-GREGOIRE.
ZONE GEO ST GREGOIRE 2	BECHEREL ; CARDROC ; GUIPEL ; IRODOÛER ; LA CHAPELLE-CHAUSSEE ; LANGAN ; LANGOUE ; MINIAC-SOUS-BECHEREL ; ROMILLE ; ST-GERMAIN-SUR-ILLE ; ST-MEDARD-SUR-ILLE ; ST-PERN ; VIGNOC.
ZONE GEO ST JACQUES 1	LE RHEU ; L'HERMITAGE ; ST GILLES.
ZONE GEO ST JACQUES 2	CHARTRES-DE-BRETAGNE ; NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE ; PONT-PEAN ; ST-JACQUES-DE-LA-LANDE.
ZONE GEO VITRE 1	GOSNE ; LA CHAPELLE-ST-AUBERT ; LIVRÉ-SUR-CHANGEON ; MEZIERE-SUR-COUESNON ; RIVES-DU-COUESNON ; ST-AUBIN-DU-CORMIER ; ST-OUEN-DES-ALLEUX ; VAL-D IZE.
ZONE GEO VITRE 2	ARGENTRE-DU-PLESSIS ; CHATILLON-EN-VENDELAIS ; ETRELLES ; LE PERTRE ; LOUVIGNE-DE-BAIS ; VITRE.

2.2. **Vœu GROUPE zone circonscription** (dit AUTRE dans l'applicatif MVT1D)

Ces zones géographiques correspondent aux territoires des circonscriptions.

Pour les circonscriptions rennaises, le territoire couvre RENNES et les communes de CHANTEPIE (circonscription de RENNES SUD) et de VEZIN LE COQUET (circonscription de RENNES OUEST).

Pour ne solliciter que les postes à RENNES, il faut donc formuler les **vœux** assimilés communes sur RENNES.

La répartition des communes par ZONE CIRCONSCRIPTION est détaillée dans le tableau ci-après.

Libellé de la zone circonscription	COMMUNES CONCERNEES
ZONE Circonscription rennaises (RENNES CENTRE-SUD, RENNES EST, RENNES OUEST, RENNES SUD)	RENNES ; CHANTEPIE ; VEZIN-LE-COQUET
ZONE circonscription BAIN DE BRETAGNE	CREVIN ; LA BOSSE-DE-BRETAGNE ; LA COUYERE ; LALLEU ; LE PETIT-FOUGERAY ; LE SEL-DE-BRETAGNE ; LE THEIL-DE-BRETAGNE ; PLECHATEL ; POLIGNE ; RETIERS ; SAULNIERES. BAIN-DE-BRETAGNE ; COESMES ; ERCE-EN-LAMEE ; GRAND-FOUGERAY ; MARTIGNE-FERCHAUD ; ST-SULPICE-DES-LANDES ; TEILLAY ; THOURIE
ZONE circonscription BRUZ	BAULON ; BOURG-DES-COMPTES ; BOURGBARRE ; BRUZ ; GUICHEN ; LAILLE ; LASSY ; ORGERES ; ST-ERBLON.
ZONE circonscription CHATEAUGIRON	ACIGNE ; BRECE ; CHATEAUGIRON ; DOMLOUP ; NOUVOITOU ; NOYAL-SUR-VILAINE ; ST-ARMELE ; THORIGNÉ-FOUILLARD ; VERN-SUR-SEICHE
ZONE circonscription CHATEAUBOURG	CHANTELOUP ; CHÂTEAUBOURG ; CORPS-NUDS ; DOMAGNE ; PIRE-CHANCE ; SERVON-SUR-VILAINE ; ST-DIDIER. BAIS ; GENNES-SUR-SEICHE ; JANZE ; LA GUERCHE-DE-BRETAGNE ; MARCILLE-ROBERT ; MOULINS
ZONE circonscription COMBOURG	BONNEMAIN ; COMBOURG ; CUGUEN ; LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS ; MEILLAC ; MESNIL-ROCH (ex communes de LANHELIN et SAINT PIERRE DE PLESGUEN) ; PLESDEK ; PLEUGUENEUC ; QUÉBRIAC ; ST-DOMINEUC ; TREVERIEN ANDOUILLE-NEUVILLE ; DINGE ; FEINS ; GAHARD ; HEDE-BAZOUGES ; MONTREUIL-SUR-ILLE ; MOUAZE ; SENS-DE-BRETAGNE ; ST-AUBIN-D'AUBIGNE ; ST-THUAL ; TINTENIAC ; VIEUX-VY-SUR-COUESNON
ZONE circonscription FOUGERES	BAZOUGES LA PEROUSE ; CHAUVIGNE ; LES PORTES DU COGLAIS ; MAEN ROCH ; MARCILLÉ-RAOUL ; ROMAZY ; ST-HILAIRE-DES-LANDES ; ST-MARC-LE-BLANC ; ST-REMY-DU-PLAIN ; VAL-COUESNON. BEAUCE ; FOUGERES ; JAVENE ; LAIGNELET ; LECOUSSE ; LOUVIGNE-DU-DESERT ; ROMAGNE ; ST-GEORGES-DE-REINTEBAULT
ZONE circonscription LIFFRE	BETTON ; CESSON-SEVIGNE ; CHASNE-SUR-ILLET ; CHEVAIGNE ; DOURDAIN ; ERCE-PRES-LIFFRE ; LA BOUEXIERE ; LIFFRE ; ST-SULPICE-LA-FORET.
ZONE circonscription MONTFORT SUR MEU	BEDEE ; BRETEIL ; IFFENDIC ; MONTERFIL ; MONTFORT-SUR-MEU ; ST-UNIAC ; TALENSAC BOISGERVILLY ; GAEL ; LE CROUAIS ; MEDREAC ; MONTAUBAN-DE-BRETAGNE ; MUEL ; ST-MALON SUR MEL ; ST-MAUGAN ; ST-MEEN-LE-GRAND
ZONE circonscription PACE	BREAL-SOUS-MONTFORT ; CHAVAGNE ; CINTRE ; GOVEN ; LA CHAPELLE-THOUARAUT ; LE VERGER ; MORDELLES ; ST-THURIAL ; TREFFENDEL MONTGERMONT ; PACÉ ; PARTHENAY-DE-BRETAGNE.
ZONE circonscription PAYS MALOUIN	CANCALE ; HIREL ; LA FRESNAIS ; LA GOUESNIERE ; LE TRONCHET ; LE VIVIER-SUR-MER ; MESNIL ROC'H (ex commune de TRESSE) ; MINIAC-MORVAN ; MONTDOL ; PLERGUER ; ROZ-LANDRIEUX ; ST-BENOIT-DES-ONDES ; ST-COULOMB ; ST-GUINOUX ; ST-MELOIR-DES-ONDES BAGUER-MORVAN ; BAGUER-PICAN ; BROUALAN ; CHERRUEIX ; DOL-DE-BRETAGNE ; LA BOUSSAC ; PLEINE-FOUGERES ; ROZ-SUR-COUESNON ; SAINS ; ST-BROLADRE ; ST-GEORGES-DE-GREHAIGNE ; ST-MARCAN ; TRANS-LA-FORET.
ZONE circonscription REDON	BOVEL ; GUIGNEN ; LA CHAPELLE-BOUEXIC ; LOHEAC ; MAXENT ; MERNEL ; PAIMPONT ; PLELAN-LE-GRAND ; ST-SENOUX ; VAL D'ANAST BAINS-SUR-OUST ; GUIPRY-MESSAC ; LANGON ; PIPRIAC ; REDON ; SIXT-SUR-AFF ; ST-GANTON ; STE-MARIE (DE REDON).
ZONE circonscription ST GREGOIRE	CLAYES ; GEVEZE ; LA CHAPELLE-DES-FOUGERETZ ; LA MEZIERE ; MELESSE ; MONTREUL-LE-GAST ; PLEUMELEUC ; ST-GERMAIN-SUR-ILLE ; ST-GREGOIRE BECHEREL ; CARDROC ; GUIPEL ; IRODOUER ; LA CHAPELLE-CHAUSSEE ; LANGAN ; LANGOUE ; MINIAC-SOUS-BECHEREL ; ROMILLE ; ST-MEDARD-SUR-ILLE ; ST-PERN ; VIGNOC.
ZONE circonscription ST JACQUES	LE RHEU ; L'HERMITAGE ; ST GILLES CHARTRES-DE-BRETAGNE ; NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE ; PONT-PEAN ; ST-JACQUES-DE-LA-LANDE.
ZONE circonscription ST MALO VILLE	CHATEAUNEUF D'ILLE-ET-VILAINE ; DINARD ; LA RICHARDAIS ; LA VILLE ES NONAIS ; LE MINIHC-SUR-RANCE ; PLEURTUIT ; ST BRIAC-SUR-MER ; ST-JOUAN-DES-GUERETS ; ST-LUNAIRE ; ST-MALO ; ST-PERE MARC-EN-POULET ; ST SULIAC .
ZONE circonscription VITRE	GOSNE ; LA CHAPELLE-ST-AUBERT ; LIVRE-SUR-CHANGEON ; MEZIERES-SUR-COUESNON ; RIVES-DU-COUESNON ; ST-AUBIN-DU-CORMIER ; ST-OUEN-DES-ALLEUX ; VAL-D IZE. ARGENTRE-DU-PLESSIS ; CHATILLON-EN-VENDELAIS ; ETRELLES ; LE PERTRE ; LOUVIGNE-DE-BAIS ; VITRE.

2.3. **Vœu** GROUPE zone infra (dit AUTRE **dans l'applicatif MVT1D**) uniquement pour les personnels en mobilité obligatoire

- Ces zones infra correspondent aux territoires de chaque circonscription sauf pour les circonscriptions rennaises.
- Les circonscriptions rennaises sont regroupées en une zone infra unique. Cette zone infra contient donc les communes de RENNES, CHANTEPIE (circonscription de RENNES SUD) et VEZIN LE COQUET (circonscription de RENNES OUEST).
- Chaque zone infra regroupe tous les postes ECEL – G0000 et les postes ECMA – G0000 (soit tous les postes élémentaires sans spécialité et tous les postes préélémentaires sans spécialité).

Type de groupe	Libellé des zones infra
Autre	ECEL et ECMA G0000 - INFRA - Circonscription BAIN DE BRETAGNE
Autre	ECEL et ECMA G0000 - INFRA - Circonscription BRUZ
Autre	ECEL et ECMA G0000 - INFRA - Circonscription CHATEAUGIRON
Autre	ECEL et ECMA G0000 - INFRA - Circonscription CHATEAUBOURG
Autre	ECEL et ECMA G0000 - INFRA - Circonscription COMBOURG
Autre	ECEL et ECMA G0000 - INFRA - Circonscription FOUGERES
Autre	ECEL et ECMA G0000 - INFRA - Circonscription LIFFRE
Autre	ECEL et ECMA G0000 - INFRA - Circonscription MONTFORT SUR MEU
Autre	ECEL et ECMA G0000 - INFRA - Circonscription PACE
Autre	ECEL et ECMA G0000 - INFRA - Circonscription PAYS MALOUIN
Autre	ECEL et ECMA G0000 - INFRA - Circonscription REDON
Autre	ECEL et ECMA G0000 - INFRA - Circonscriptions RENNAISES
Autre	ECEL et ECMA G0000 - INFRA - Circonscription ST GREGOIRE
Autre	ECEL et ECMA G0000 - INFRA - Circonscription ST JACQUES
Autre	ECEL et ECMA G0000 - INFRA - Circonscription ST MALO VILLE
Autre	ECEL et ECMA G0000 - INFRA - Circonscription VITRE

Modèles explicatifs pour la saisie des vœux GROUPE et l'ordonnement au sein de ces vœux

Attention pour le participant en mobilité obligatoire : **obligation de formuler au moins un vœu GROUPE INFRA** (voir liste ci-dessus) au(x) rang(s) choisi(s) par le candidat.

Cela correspond à l'information qui s'affiche sur l'écran de saisie :

État de la demande : Incomplète - En tant que participant obligatoire au mouvement intra-départemental, vous devez formuler au moins 1 vœu(x) groupe(s) Mobilité obligatoire afin de compléter votre demande.

Demande de mutation

📘 Votre vœu a été enregistré avec succès.

Cet écran vous permet de créer, consulter, modifier et/ou supprimer votre demande de mutation. Attention, votre demande est validée à l'ajout de chaque vœu. Pour annuler votre demande, il faut la supprimer.

Attention, votre demande est incomplète en l'état. Vous serez affecté(e) à titre définitif sur un poste resté vacant dans le département :
- En cas d'absence de saisie de vœux,
- En cas de non-respect du nombre minimum de vœux groupes « Mobilité obligatoire » si vos vœux saisis ne sont pas satisfaits.

Votre demande

Votre demande a été enregistrée le : 31/03/2022 à 15 h 32.

Dernière mise à jour le : 01/04/2022 à 11 h 04.

État de la demande : Incomplète - En tant que participant obligatoire au mouvement intra-départemental, vous devez formuler au moins 1 vœu(x) groupe(s) « Mobilité obligatoire » afin de compléter votre demande.

Supprimer votre demande

Vœux composant votre demande

	Rang	Type de vœu	N° du poste ou du groupe	Libellé du poste ou du groupe	Type de groupe	Nature de support	Spécialité / Nb classes	Quotité	Entier/fraction
<input type="checkbox"/>	1	Groupe 	2072	ECEL - G0422 - ZONE GEO BAIN DE BRETAGNE 2	A				

Ajouter un vœu

Supprimer la sélection

Réordonner les postes du groupe

Ecran de recherches de vœux précis et/ou vœux GROUPE

🏠 Mouvement intra-départemental ILLE-ET-VILAINE

Ajout d'un vœu

Vous pouvez rechercher un vœu en saisissant le numéro du poste ou du groupe ou en procédant à une recherche guidée.

Saisie guidée

Rechercher un poste ou un groupe

OU

Ajouter un vœu sur un poste

Numéro du poste

Rechercher

OU

Ajouter un vœu sur un groupe

Numéro du groupe

Rechercher

Ecran de recherches de vœux GROUPE

Type de groupe

Tous -> Sélection de tous les vœux GROUPE Assimilé commune et Autre (zone géo, zone circonscription)

Assimilé commune -> indiquer obligatoirement la « commune de référence »

Groupe mobilité obligatoire

Oui -> Sont proposés uniquement les vœux GROUPE infra destinés aux personnels à mobilité obligatoire

Non -> Sont proposés les vœux GROUPE : commune ou zone géo et zone circonscription en fonction de la sélection opérée sur la ligne Type de groupe. Les zones infra ne sont pas proposées.

Indifférent -> Sont proposés les vœux GROUPE : commune ou zone géo et zone circonscription et zone infra en fonction de la sélection opérée sur la ligne Type de groupe.

L'item **Tous + Indifférent** est inopérant : message d'anomalie -> « **⚠ Vous devez choisir au moins un paramètre de recherche.** »

Recherche des groupes de postes au mouvement

Type de groupe

Tous

Assimilé commune

Autre

Commune de référence

035001 - ACIGNE

Groupe Mobilité Obligatoire

Indifférent

Oui

Non

Les groupes comportant :

Poste N° :

Nature de support

Tous types de nature de supports

Spécialité

Toutes les spécialités

Rechercher les groupes

Le vœu GROUPE est identifié en AC (Assimilé Commune pour vœu sur une commune)

Le vœu GROUPE est identifié en A (Autre pour vœu zone géo et vœu circonscription)

Le vœu GROUPE est identifié en A MOB (pour vœu en mobilité obligatoire sur zone Infra)

	Rang	Type de vœu	N° du poste ou du groupe	Libellé du poste ou du groupe	Type de groupe	Nature de support	Spécialité / Nb classes	Quotité	Entier/fractionn
<input type="checkbox"/>	1	Établissement	30299	Ecole Primaire Publique Le Temps Des Cerises (35134 Coesmes)		Directeur d'école	Direction / 5 classes (1)	100 %	Entier
<input type="checkbox"/>	2	Établissement	30090	Ecole Primaire Publique Maxime Le Forestier (35620 Teillay)		Titulaire remplaçant	Sans spécialité	100 %	Entier
<input type="checkbox"/>	3	Groupe 	5072	ECEL - G0422 - ZONE GEO BAIN DE BRETAGNE 2	A				
<input type="checkbox"/>	4	Groupe 	5400	ECEL et ECMA G0000 - INFRA - Circonscription BAIN DE BRETAGNE	A MOB				

Ajouter un vœu Supprimer la sélection Réordonner les postes du groupe

Après saisie d'un vœu GROUPE, il est alors possible au candidat de réaliser l'ordonnancement de son choix au sein du vœu GROUPE

- En cliquant dans la case en regard du groupe sélectionné
- Puis en utilisant la fonctionnalité -> **Réordonner les postes du groupe.**

	Rang	Type de vœu	N° du poste ou du groupe	Libellé du poste ou du groupe	Type de groupe	Nature de support	Spécialité / Nb classes	Quotité	Entier/fractionn
<input type="checkbox"/>	1	Établissement	30299	Ecole Primaire Publique Le Temps Des Cerises (35134 Coesmes)		Directeur d'école	Direction / 5 classes (1)	100 %	Entier
<input type="checkbox"/>	2	Établissement	30090	Ecole Primaire Publique Maxime Le Forestier (35620 Teillay)		Titulaire remplaçant	Sans spécialité	100 %	Entier
<input checked="" type="checkbox"/>	3	Groupe 	5072	ECEL - G0422 - ZONE GEO BAIN DE BRETAGNE 2	A				
<input type="checkbox"/>	4	Groupe 	5400	ECEL et ECMA G0000 - INFRA - Circonscription BAIN DE BRETAGNE	A MOB				

Ajouter un vœu Supprimer la sélection Réordonner les postes du groupe



Cette icône en regard d'un groupe signifie que l'ordonnancement du groupe proposé sur l'application SIAM n'a pas été modifié par le candidat.
Dès que le candidat intervient, s'il le souhaite, pour modifier l'ordonnancement dans le GROUPE, l'icône disparaît.

Le candidat peut changer l'ordre d'un poste en cliquant sur son rang.

Liste des postes dans le groupe

Vous pouvez changer l'ordre d'un poste en cliquant sur son rang.

Rang	Numéro de poste	Commune	Établissement	Type de poste	Nature de support	Spécialité / Nb clas
1	29397	ERCE EN LAMEE	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE JULES VERNE (0350233N)	E	Enseignant classe élémentaire	Anglais
2	29708	ST SULPICE DES LANDES	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE FRANCOIS LEBRUN (0350554M)	E	Enseignant classe élémentaire	Anglais
3	29726	THOURIE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE PABLO PICASSO (0350577M)	E	Enseignant classe élémentaire	Anglais
4	29948	BAIN DE BRETAGNE	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE HENRI GUERIN (0351012K)	E	Enseignant classe élémentaire	Anglais
5	30088	TEILLAY	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE MAXIME LE FORESTIER (0351615R)	E	Enseignant classe élémentaire	Anglais
6	30300	COESMES	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LE TEMPS DES CERISES (0351752P)	E	Enseignant classe élémentaire	Anglais
7	30687	MARTIGNE FERCHAUD	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LE JARDIN DES MOTS (0352190R)	E	Enseignant classe élémentaire	Anglais
8	30732	GRAND FOUGERAY	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE GASTON TARDIF (0352250F)	E	Enseignant classe élémentaire	Anglais
9	31086	BAIN DE BRETAGNE	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LA GUEDELAIS (0352778E)	E	Enseignant classe élémentaire	Anglais

Enregistrer l'ordre des postes du groupe

Retour à la liste des vœux

Le candidat saisit le rang auquel il choisit de classer le poste sélectionné.
(Dans l'exemple ci-dessous, l'EPU d'ERCE EN LAMEE passera du rang 1 au rang 9)

Liste des postes dans le groupe

Vous pouvez changer l'ordre d'un poste en cliquant sur son rang.

Rang	Numéro de poste	Commune	Établissement	Type de poste	Nature de support	Spécialité / Nb clas
9	29397	ERCE EN LAMEE	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE JULES VERNE (0350233N)	E	Enseignant classe élémentaire	Anglais
2	29708	ST SULPICE DES LANDES	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE FRANCOIS LEBRUN (0350554M)	E	Enseignant classe élémentaire	Anglais
3	29726	THOURIE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE PABLO PICASSO (0350577M)	E	Enseignant classe élémentaire	Anglais
4	29948	BAIN DE BRETAGNE	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE HENRI GUERIN (0351012K)	E	Enseignant classe élémentaire	Anglais
5	30088	TEILLAY	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE MAXIME LE FORESTIER (0351615R)	E	Enseignant classe élémentaire	Anglais
6	30300	COESMES	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LE TEMPS DES CERISES (0351752P)	E	Enseignant classe élémentaire	Anglais
7	30687	MARTIGNE FERCHAUD	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LE JARDIN DES MOTS (0352190R)	E	Enseignant classe élémentaire	Anglais
8	30732	GRAND FOUGERAY	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE GASTON TARDIF (0352250F)	E	Enseignant classe élémentaire	Anglais
9	31086	BAIN DE BRETAGNE	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LA GUEDELAIS (0352778E)	E	Enseignant classe élémentaire	Anglais

Enregistrer l'ordre des postes du groupe

Retour à la liste des vœux

Liste des postes dans le groupe

Vous pouvez changer l'ordre d'un poste en cliquant sur son rang.

10 1 - 9 sur 9

Rang	Numéro de poste	Commune	Établissement	Type de poste	Nature de support	Spécialité / Nb classes
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7			DES MOTS (03521908)			
8	30732	GRAND FOUGERAY	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE GASTON TARDIF (0352250F)	E	Enseignant classe élémentaire	Anglais
9	31086	BAIN DE BRETAGNE	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LA GUEDELAIS (0352778E)	E	Enseignant classe élémentaire	Anglais

10 1 - 9 sur 9

Enregistrer l'ordre des postes du groupe Retour à la liste des vœux

Confirmation

Vous allez modifier l'ordre des postes du groupe.

La modification d'un ordre de poste entraînera la renumérotation automatique des autres rangs de postes.

Par exemple:
 -Vous remplacez l'ordre 6 par 2 : alors les postes 2 à 5 seront incrémentés d'un rang
 -Vous remplacez l'ordre 2 par 6 : alors les postes 3 à 6 seront décrémentés d'un rang

Êtes-vous sûr de vouloir continuer ?

Exemple de saisie validée.

Le candidat peut procéder à la modification de l'ensemble de ses vœux jusqu'à la fermeture du serveur.

Votre demande validée

Votre demande a été enregistrée le : 31/03/2022 à 09 h 42.

Dernière mise à jour le : 31/03/2022 à 10 h 54.

État de la demande : Valide

	Rang	Type de vœu	N° du poste ou du groupe	Libellé du poste ou du groupe	Type de groupe	Nature de support	Spécialité / Nb classes	Quotité	Entier/fraction
<input type="checkbox"/>	▲ 1 ▼	Établissement	30299	Ecole Primaire Publique Le Temps Des Cerises (35134 Coesmes)		Directeur d'école	Direction / 5 classes (1)	100 %	Entier
<input type="checkbox"/>	▲ 2 ▼	Établissement	30090	Ecole Primaire Publique Maxime Le Forestier (35620 Teillac)		Titulaire remplaçant	Sans spécialité	100 %	Entier
<input type="checkbox"/>	▲ 3 ▼	Groupe	5072	ECEL - G0422 - ZONE GEO BAIN DE BRETAGNE 2	A				
<input type="checkbox"/>	▲ 4 ▼	Groupe	5409	ECEL et ECMA G0000 - INFRA - Circonscription BAIN DE BRETAGNE	A - MOB				
<input type="checkbox"/>	▲ 5 ▼	Groupe	5039	ECEL - G0422 - REDON	AC (1)				